

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2020 A 19H30

Convocation du 1^{er} Juillet 2020.

Le 7 Juillet 2020 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Karine TAKES, Maire.

Présents : MM. Karine TAKES, Maire ; Frédéric JAVELAS, Frédérique CHAMP, Eric SEIGNOBOS, Nadège BESSON, Rémi LE CORRE, Adjoint ; Sandrine DORNE, Jessica FEREYRE, Lydie DEPUYDT, Françoise FERROUSSIER, Laurence BRANCHER, Elodie GIRAIN, Christine LOUREIRO-VICENTE, Conseillères municipales ; Joseph OJAIL, Jean-Marie GERARD, Frédéric CAENEVET, Jean-Marc BRESSON, Bastien GAUDEVIN, Conseillers municipaux.

Absents : Mme Christelle BUSSET a donné pouvoir à Mme Karine Takes.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Juin 2020 est entériné à l'unanimité des membres présents.

Mme Frédérique CHAMP est désignée comme Secrétaire de séance.

1)

Mme le Maire informe l'assemblée que suite aux refus de Messieurs ALEOBERT Philippe et SIERRA Jean Manuel d'exercer leur mandat de conseiller municipal, le suivant de liste, Mme Christine LOUREIRO-VICENTE a été convoquée et installée en qualité de conseillère municipale. C'est avec plaisir qu'elle accueille Mme LOUREIRO-VICENTE Christine, le conseil municipal étant désormais au complet.

Sur proposition de Mme le Maire et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Mme le Maire laisse la parole à M. Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances pour la présentation de l'ordre du jour.

« Chers collègues, élus du conseil municipal,

Le vote du budget pour l'exercice 2020 revêt un caractère assurément particulier. En effet, dans cette période troublée par le contexte du COVID, la mise en place tardive du nouveau conseil municipal le Mardi 26 Mai, nous avons dû en 6 semaines relever la gageure de préparer et vous présenter ce soir le budget primitif de cette année civile.

Je profite de cette occasion pour remercier M. Klipfel et Mme Mucel pour leur aide, leur efficacité et leur patience pour cette élaboration budgétaire.

Un budget primitif est un acte fondateur. C'est la validation de notre feuille de route pour les 5 mois à venir. Il traduit les priorités de l'équipe municipale.

Ce budget 2020 que nous allons vous présenter, nous l'avons voulu pragmatique et ciblé.

Le plus proche des besoins et urgences identifiés à la fois sanitaire (COVID), des travaux incontournables à finir (Sentier du Perlou situé au Vieux Village suite à l'éboulement de fin 2019), sur l'achat d'équipements (renouvellement de matériel vieillissant et en fin de course au Services Techniques) et enfin être comme dans la fable de La Fontaine de *La Cigale et la Fourmi*, être un fourmi prévoyante en provisionnant une réserve d'argent pour le projet de rénovation de l'ancienne salle des fêtes Marly.

Avec votre accord, ce budget primitif deviendra dans quelques instants notre feuille de route pour les quelques mois qui nous restent pour cette année 2020 tellement singulière.

Merci par avance pour votre écoute et votre vote.

Nous allons pouvoir démarrer la présentation des différents items budgétaires. »

2. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020 :

Monsieur Frédéric Javelas indique qu'il a été décidé de laisser les subventions aux associations au niveau de 2019.

28 associations ont été retenues dont 3 nouvelles : Alliance Judo 4 Vallées, Rhône Eyrieux Badminton 07, Les Vieilles Carafes.

Les associations qui sollicitent une subvention communale présentent dans les délais un dossier à l'Adjoint aux Finances comportant les statuts, un rapport d'activité de l'année écoulée, un rapport financier ainsi que les projets de l'association. La Commission analyse les demandes reçues et propose au Conseil Municipal les concours financiers attribués aux associations.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION EN €
ACCA Chasse Agréée	300
ADMR	910
Alliance Judo 4 Vallées	75
Amicale des donneurs de sang	100
Amicale Pétanque Beauchastelloise	405
APE et USEP	2460
ASB Natation	1 520
Association familiale AFAD	710
Association sportive de Collège	250
Boule Lyonnaise	405
Club Subaquatique	510
Comité des Fêtes	2 050
Comité des Oeuvres Sociales	4 210
Cultur'Ale	300
Football Club Eyrieux Embroye	2 060
Foyer Collège La Voulte	310
Hand Ball Rhône Eyrieux	4 640
Interdépartementale Chasse	300
La Truite du Bas Eyrieux	300
Les Vieilles Carafes	250
Maison Marguerite	300
MJC Centre Social 3 Rivières	17 023
Prévention routière	170
Restaurant et relais du cœur	200
Rhone Eyrieux Badminton 07	250
Team auto 07	300
Tennis Club	2 060
UNRPA	1400

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, vote les subventions aux associations pour 2020 suivant le tableau présenté pour un montant de 43 768 €.

Mme Frédérique Champ ne participa pas à ce vote.

3. REVISION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES DE L'ILE BLAUD :

Sur proposition de la Commission des Finances, le conseil municipal décide de baisser les tarifs de location de la salle des fêtes de l'île Blaud à compter du 1^{er} Août 2020.

- Personnes physiques, associations, entreprises
 - o pour le week-end : 350 €
 - o pour la journée (hors samedi et dimanche) : 200 €
- Activités commerciales : 350 €/jour

Caution sans changement de 800 €, restituée après état des lieux conformément au règlement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. INTEGRATION DES RESULTATS BUDGETAIRES DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2019 AU BUDGET PRINCIPAL :

Madame le Maire expose que la loi NOTRé a transféré au 1er janvier 2020, la compétence EAU exercée jusqu'à présent par la commune à la CAPCA.

Le conseil municipal,

CONSIDERANT les résultats du budget annexe de l'eau à la clôture de l'exercice 2019 soit :

- résultat de clôture en fonctionnement : 88 645.85 euros
- résultat de clôture en investissement : 35 310.39 euros

APPROUVE l'intégration des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe de l'eau au budget principal de la commune.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2020 aux chapitres 001 en investissement et 002 en fonctionnement.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention financière relative au transfert de la compétence eau potable avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche après l'installation du nouveau conseil communautaire faisant suite aux élections municipales.

POUR : 15 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 4 voix

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 PRINCIPAL :

Monsieur Frédéric Javelas, Adjoint délégué aux Finances, indique que pour l'année en cours la Commission des Finances propose le maintien des taux d'imposition des taxes locales au même niveau. La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019.

Pour notre commune, les taux sont :

- Taxe d'habitation 2.75 %
- Foncier bâti 9.40 %
- Foncier non bâti 49 %

Le produit attendu cette année s'établit à 325 000 €.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté par la Commission des Finances.

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	2 755 250
Chap. 023 – virement à la section d'investissement	1 138 121
Chap. 011 – charges à caractère général	487 700
Chap. 012 – charges de personnel	756 550
Chap. 014 – atténuation de produits	29 459
Chap. 65 – autres charges de gestion courante	194 665
Chap. 66 – charges financières	26 500
Chap. 67 – charges exceptionnelles	90 646
Chap. 042 – opérations d'ordre (amortissements)	31 609

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	2 755 250
Chap. 013 – atténuations de charges	15 000
Chap. 70 – produits des services	75 500
Chap. 73 – impôts et taxes	1 598 242
Chap. 74 – dotations et participations	95 078
Chap. 75 – autres produits gestion courante	27 000
Chap. 77 – produits exceptionnels	15 000
Chap. 002 – résultats reportés	929 430

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, adopte le budget de fonctionnement présenté pour 2020.

Section Investissement :

La section investissement s'équilibre à 2 243 317 € en dépenses et en recettes.
Les restes à réaliser 2019 s'établissent à 512 473 € en dépenses et 259 380 € en recettes.

Détail des propositions nouvelles en dépenses :

<u>Opérations :</u>		
Matériels (services techniques – informatique)	257 000	
Mairie (salle de réunion aménagement)	30 000	
Eclairage public (mise aux normes)	19 000	
Voirie travaux (Vieux Village)	319 301	
Ecole maternelle (climatisation)	26 000	
Ecole élémentaire (climatisation)	37 500	
Salle polyvalente de Marly	500 000	
Courts de tennis (rénovation)	15 000	
Plan Local Urbanisme (études)	2 000	

Sous-Total	1 205 801	
Remboursement emprunts	163 928	
Restes à réaliser	512 473	
Résultats invest. Budget eau	35 311	
Solde d'exécution reporté	305 025	
Opérations patrimoniales	20 779	

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 243 317	

Recettes d'investissement :

Fonds compensation TVA	200 000
Excédents de fonctionnement	558 117

Total recettes financières	758 117
Virement section fonctionnement	1 138 121
Opérations d'ordre entre sections	31 609
Opérations patrimoniales	20 779
Restes à réaliser	259 380
Solde d'exécution reporté (eau)	35 311

Total Recettes d'investissement Cumulées	2 243 317

Le Conseil Municipal, vu la présentation faite du budget primitif 2020, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, et 4 abstentions, approuve le budget primitif investissement présenté.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le prochain conseil municipal est convoqué le Vendredi 10 Juillet 2020 à 19h30 afin de procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales. A l'issue il y aura 2 points à l'ordre du jour, les délégations du conseil municipal au Maire et la réorganisation des commissions.

Madame le Maire clôture la séance à 20h15.